

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 23 novembre 2007
(convocation du 12 novembre 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Novembre Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Didier à M. LABARDIN Michel (à cpter de 12 h 00)	M. CARTI Michel à M. MONCASSIN Alain
M. FAVROUL J.P à M. JUNCA Bernard (à cpter de 10 h 30)	Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Didier	Melle COUTANCEAU Emilie à M.DOUGADOS Daniel (à cpter de 11 h 40)
M. JUPPE Alain à M. CAZABONNE Alain (à cpter de 12 h 00)	Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis	M. DUCASSOU Dominique à Mme JORDA DEDIEU Carole (à cpter de 11 h 00)
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel	Mme. DUMONT Dominique à M. BENOIT Jean-Jacques
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas (à cpter de 11 h 30)	M. DUPRAT Christophe à Mme PUJO Colette (à cpter de 12 h 00)
M. SAINTE MARIE Michel à M. ANZIANI Michel (à cpter de 10 h 00)	M. FAYET Guy à M. POIGNONEC Michel
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick	M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe	M. LOTHAIER Pierre à Mme. DARCHE Michelle
M. VALADE Jacques à Mme. BRUNET Françoise	M. HERITIE Michel à M. TOUZEAU Jean (à cpter de 12 h 00)
M. BANNEL Jean Didier à M. DAVID Jean Louis (jusqu'à 10h15)	M. HOUDEBERT Henri à M. TURON Jean Pierre (à cpter de 11 h 45)
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
Mme BOURRAGUE Ch. à Mme CARLE DE LA FAILLE M.C (à cpter 11 h 50)	Mme. NABET Brigitte à M. RESPAUD Jacques
Mme. BURGUIERE Karine à M. MOULINIER Maxime	Mme. NOEL Marie-Claude à M. CHAUSSET Gérard
Mme BRACQ Mireille à M. CASTEX Régis (à cpter de 11 h 30)	M. REBIERE André à M. CASTEL Lucien
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain (à cpter de 11 h 45)	
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	

LA SEANCE EST OUVERTE

**Schéma directeur d'aménagement et de développement durable des zones
inondables de la CUB - Attribution - Autorisation**

Monsieur PIERRE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération du 22 septembre 2006, le Conseil de Communauté a approuvé le lancement d'un programme d'études sur la problématique de l'inondabilité de l'estuaire mené en partenariat avec l'Etat, le SYSDAU, les Conseils Généraux de Gironde et de Charente Maritime, dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée au Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde (SMIDDEST), et qui répond aux objectifs suivants :

- se doter d'un référentiel prenant en compte un niveau d'aléa validé par l'ensemble des partenaires – dont l'Etat – qui serve de base au calcul des solutions de compensation pour le champ d'expansion des crues permettant l'aménagement et la préservation des zones urbaines existantes et à venir tout le long de l'estuaire,
- approuver une programmation d'aménagement cohérente et partagée permettant, si nécessaire, une adaptation des PPRI actuels,
- proposer aux collectivités territoriales concernées par l'aménagement et en charge d'assurer la protection des biens et des personnes de s'engager dans des programmes de travaux relatifs à la maîtrise du risque inondation avec le soutien de la CUB,
- mettre en œuvre des politiques de gestion du risque inondation et définir les programmes d'actions avec les structures pérennes de gestion existantes sur le territoire communautaire (syndicats et communes),
- mettre à disposition de nos partenaires, Etat, SYSDAU et SMIDDEST, et des professionnels, des éléments d'information sur les caractéristiques des phénomènes hydrauliques spécifiques au système fluvi maritime local, ainsi qu'un référentiel de procédés constructifs applicables en zones inondables.

Ce programme d'étude comprend :

- la réalisation d'un modèle mathématique de simulation d'aléa correspondant à la phase 1 du référentiel partenarial (maîtrise d'ouvrage SMIDDEST) avec groupement de commande pour la maîtrise d'œuvre),
- l'utilisation du modèle mathématique afin de tester les impacts des aménagements prévus en zones inondables par les différentes collectivités qui constitue la phase 2 du référentiel.

La phase 1 étant désormais engagée, il convient de concevoir les différentes propositions d'aménagement à soumettre aux tests de phase 2, dans le respect du calendrier prévu par l'instance de régulation.

En conséquence, par délibération n°2007/0219 du 30 mars 2007, la Communauté Urbaine de Bordeaux s'est investie dans cette 2^{ème} phase en lançant l'étude de schéma directeur d'aménagement des zones inondables de la CUB par un marché en procédure adaptée.

1 – Les objectifs de l'étude sont de :

- Définir les périmètres d'aménagement territorial cohérent du point de vue hydraulique permettant de traiter la mise en cohérence des projets d'urbanisme envisagés à l'intérieur d'un même périmètre.
- Définir les préconisations d'aménagement et les solutions techniques de protection et de prise en compte des risques adaptés aux différents projets.
- Elaborer un schéma directeur d'aménagement et une stratégie de réalisation et de phasage des travaux.

2 – L'étude consiste à :

1) Etablir un état des lieux de la connaissance de la problématique générale posée pour le développement des projets dans les secteurs soumis aux inondations et proposer un diagnostic débouchant sur une stratégie de prise en compte du risque à partir des données sur :

- la topographie issue du SIG de la Communauté Urbaine,
- les systèmes hydrauliques de gestion et d'évacuation des eaux pluviales,
- les relevés d'endiguement, leur nature et leur structure,
- les relevés des volumes débordés.

2) Formuler les préconisations d'aménagement envisagées sur le lit majeur en vue de protéger les zones urbaines et de permettre le bon fonctionnement et la valorisation du champ d'expansion des crues.

3 – La consultation a intéressé 15 candidats parmi lesquels 5 ont répondu, dont 3 indiquant leur désistement.

Les plis remis par les 2 candidats, SOGREAH et BCEOM, ont été ouverts. Leur candidature répondant au règlement de consultation, les offres ont été examinées.

Trois critères d'analyse définissent l'examen des offres :

- l'analyse technique représentant 50 % de la note globale,
- l'analyse financière à raison de 30 % de la note globale,
- l'analyse du délai à raison de 20 % de la note globale.

Dans l'analyse technique, BCEOM apparaît plus performant que son concurrent, dans la collecte des données, la classification du risque et le schéma urbain.

SOGREAH est plus performant dans l'analyse des risques, les modes constructifs, les scénarios de vidange et l'organisation du déroulement de la procédure.

Les 2 candidats sont sensiblement équivalents sur la mise en cohérence et les mesures compensatoires.

Dans l'analyse financière, SOGREAH propose l'exécution de la prestation pour 88.210 € HT et BCEOM pour 134.500 € HT (après rectification d'une erreur). Les services ont estimé le coût de l'opération à 110.000 € HT.

Pour le délai d'exécution, les deux candidats proposent 9 mois.

Le comité technique, réuni le 6 septembre dernier, accepte de retenir SOGREAH pour un montant de 88.210 €.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser M. le Président à :

- attribuer le marché en signant l'acte d'engagement pour un montant de 88.210 € dont la dépense sera imputée sur les crédits du Budget Principal, chapitre 11, article 617, fonction 8330, CRB D400,
- signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 novembre 2007,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
10 JANVIER 2008**

PUBLIÉ LE : 10 JANVIER 2008

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. Maurice PIERRE